quand!	os des
	from
0	tier
200	

Saison 2020/2021

LICENCE FFRandonnée :						
N°	/non licencié [préciser]					
Type de lice	ence: →_	(voi	(voirtableau)			
NOM :						
Prénom :			Sexe:			
Né(e) le :	//_	_à				
Adresse :						
Code postal :						
Ville :						
□ :	□ :					
Renseignements supplémentaires pour l'adhésion familiale :						
NOM et Prénom			Sexe:			
du conjoint :						
Née le :	//_	_à				
NOM(S), Prénom(s), date(s) de naissance et sexe des enfants habitant sous le même toit (s'il y a lieu):						
Situation en date du :/ 202						
Cotisation Randos 3	Frontières:	11,00 €	obligatoire			
Licence FFRandonnée :		,€	à compléter			
Revue Passion Rando :		8,00 €	conseillée			
Total à payer :		,€	chèque / num			

Cette page, complétée et signée, est à retourner avec le total à payer à l'ordre de Randos 3 Frontières (adresse ci-dessous)

Signature:

IMPORTANT

La loi nº 84-610 du 16 juillet 1984 impose aux groupements sportifs :

- D'assurer leur propre responsabilité civile, celle de leurs préposés et celle des pratiquants de leur activité
- D'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire une assurance contre les accidents corporels

Toute association qui licencie FFRandonnée tous ses adhérents (sauf IS et FS) acquitte du même coup, proportionnellement à son effectif, une prime pour couvrir sa propre responsabilité : cette prime est incluse dans la part « assurance » de chaque licence ; c'est donc l'adhérent qui paye à la fois pour sa responsabilité personnelle et celle de son association.

Une association accède (gratuitement) à l'assurance en licenciant FFRandonnée TOUS ses adhérents randonneurs sans AUCUNE licence IS ou FS! Dans ce cas, la licence de celui qui a accepté d'encadrer une sortie le garantit non seulement comme randonneur, mais aussi comme animateur!

Les licences peuvent être délivrées à partir du 1^{er} septembre et sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

TARIFS DES LICENCES 2021 (avec assurance responsabilité civile IR)

INDIVIDUELLE		FAMILIALE	
IR (Responsabilité Civile)	25,85 €	FR (Responsabilité Civile)	51,25 €
IRA (IR + Accident Corporel)	28,00 €	FRA (FR + Accident Corporel)	55,80 €
IMPN (IR + Multiloisirs Pleine Nature)	38,00 €	FMPN (IR + Multiloisirs Pleine Nature)	75,80 €

Le fait d'être membre de l'association Randos des 3 Frontières implique :

- D'être en bonne condition physique: un certificat médical de noncontre-indication à la pratique de la randonnée pédestre est à fournir lors de la première inscription. Durant la nouvelle période de validité de 3 saisons sportives du certificat medical lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé. S'il répond "oui" à une seule question, il doit presenter à son club un certifical medical datant de moins de un an au jour de la prise de licence.
- D'être convenablement équipé pour les activités proposées
- De respecter le règlement intérieur